ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique forestière

Question écrite n° 71763

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences pour la forêt française de la tempête de 1999 et de la canicule de 2003. En effet, il semblerait, après nombre de constatations scientifiques, que de nombreux arbres meurent à travers la forêt française, notamment du fait d'une prolifération de scolytes, minuscules coléoptères qui s'attaquent généralement aux arbres tombés ou malades. Une campagne nationale d'enquête sur notre patrimoine forestier se justifierait et mobiliserait tous les amoureux des bois et des forêts. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Les événements climatiques, tels que les tempêtes de décembre 1999 ou la sécheresse et la canicule de l'été 2003, sont généralement suivis du développement en forêt de ravageurs et des pathogènes opportunistes qui profitent de l'affaiblissement des arbres. Parmi ceux-ci, les scolytes des résineux constituent la menace la plus importante. Les épicéas ont subi ces dernières années une très forte pullulation de scolytes typographes : ceux-ci se sont développés en 2000 sur les chablis et ont colonisé les peuplements sur pied à partir du printemps 2001. Grâce à des conditions climatiques favorables et à l'efficacité de la lutte active mise en oeuvre, les populations de ravageurs ont fortement régressé au second semestre 2002, mais elles ont connu un nouvel essor à partir de l'été 2003. D'importantes récoltes d'épicéas colonisés à l'automne 2003 se sont poursuivies jusqu'en juin 2004. Les attaques ont ensuite régressé, mais de nouveaux foyers sont signalés depuis la fin du mois de juillet 2005, notamment en Franche-Comté et dans les Hautes-Alpes. Le sapin pectiné, relativement épargné après les tempêtes de 1999, a subi de fortes attaques de scolytes à partir de l'automne 2003, principalement dans les sapinières de basse montagne. La lutte contre ces scolytes nécessite de détecter très précocement les arbres colonisés et de les récolter très rapidement, avant que les insectes n'aient terminé leur cycle reproducteur et essaimé en nombre vers d'autres arbres. La détection des symptômes de colonisation est délicate, mais nécessaire car elle détermine l'exploitation des arbres concernés. C'est une opération technique qui ne peut être assurée que par le propriétaire ou le gestionnaire. La santé de la forêt française fait l'objet d'un suivi permanent animé par le département de la santé des forêts du ministère de l'agriculture et de la pêche, avec un dispositif qui comprend un réseau de 230 correspondants-observateurs, techniciens de l'Office national des forêts, des centres régionaux de la propriété forestière et de l'administration, qui consacrent chacun de trent à cinquante jours par an à des diagnostics et à des observations relatives à la santé des forêts ; un réseau de 530 placettes, implantées sur la totalité de notre territoire selon une maille de 16 kilomètres sur 16 kilomètres, observées chaque année et qui constituent la partie française du réseau européen de suivi des dommages forestiers ; des observations phytosanitaires sur la centaine de placettes du réseau national de suivi des écosystèmes forestiers (Rénécofor) géré par l'Office national des forêts. La participation à une enquête relative à la santé des forêts présuppose un important effort de formation au diagnostic, pour être en mesure de détecter de manière fiable les dommages subis par les peuplements et d'en identifier la nature parmi plusieurs centaines de facteurs abiotiques, de ravageurs et de pathogènes susceptibles d'être rencontrés. C'est pourquoi, si le grand

public peut être sollicité occasionnellement, notamment pour signaler la découverte de nouveaux organismes parasites, par exemple les capricornes asiatiques, il n'est pas envisageable d'organiser ainsi une campagne nationale d'enquête sur notre patrimoine forestier.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71763
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7495
Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8943